



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directions des services départementaux
de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Langues vivantes étrangères ou régionales

Références

- [BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015](#)
 - Cycle 2 (pages 29-34)
 - Cycle 3 (pages 127-135)
- [Le Cadre Européen de Référence pour l'Enseignement des Langues](#) (niveau A1 requis à l'issue de la scolarité élémentaire)

Cadre général

Il s'agit de préparer les élèves à la mobilité européenne et internationale et à l'intensification des échanges internationaux. Un enseignement renouvelé, dans ses modalités d'organisation et dans ses contenus, doit en effet permettre d'améliorer les compétences des élèves en langues, de rendre celles-ci plus accessibles et de privilégier l'apprentissage de l'oral, notamment au cours de la scolarité obligatoire.

À l'école, les activités mises en place sont généralement inscrites dans le projet d'apprentissage aux caractéristiques pluridisciplinaires pris en charge par un enseignant polyvalent.

Le groupement des élèves se fera le plus souvent sur la base de la classe.

Il est cependant possible d'envisager la constitution de groupes différenciés avec décroisement ou dédoublement temporaires des groupes de langues.

Cette possibilité s'avère particulièrement utile dans le cas où elle peut permettre des décroissements entre des classes différentes ou la constitution de groupes différenciés dans les classes des écoles rurales.

Le rôle des assistants de langue étrangère

Il va de soi que c'est à l'oral, et quel que soit le mode d'organisation de l'enseignement des langues retenu, que la compétence de l'assistant est la plus précieuse.

Les assistants viennent en appui aux enseignants et ne peuvent en aucun cas être en charge de la mise en place de l'enseignement. Ils participent aux séances conduites par l'enseignant selon les modalités définies dans le projet d'école : intervention en priorité auprès des élèves, apport de supports et de connaissances en lien avec l'aire linguistique et culturelle concernée.

Le niveau attendu à l'issue de la scolarité élémentaire

Au cycle 2, l'enseignement dispensé correspond au niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) dans les 3 activités langagières orales.

Au cycle 3, les situations de communication mises en place permettent d'atteindre le niveau A1 du CECRL dans les 5 activités langagières. Le niveau A2 du CECRL peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières. ([BO spécial N° 11 du 26 novembre 2016](#))

Croisement entre enseignements

En accord avec le Projet de l'école, des projets interdisciplinaires peuvent impliquer le cours de langue vivante étrangère ou régionale (français, histoire, géographie, éducation musicale, arts plastiques, technologie, EPS...).

M.A.J. le 28/02/2018

Dans cette rubrique

- **ELCO**
- Enseignement intensif d'une langue vivante
- Partenariat internationaux
- Assistants
- Erasmus in schools

À télécharger

. Documents relatifs à l'**ELCO** (enseignement des langues et cultures d'origine) - Loire-Atlantique